

■ **Fondation Conseil suisse de la presse**, à Fribourg, CH-217-1000526-0, la fondation garantit les bases du financement, du contenu et de l'organisation du Conseil suisse de la presse, etc. (FOSC du 22.11.2001, p. 9194). Dépôt du nouveau règlement approuvé par l'Autorité de Surveillance le 20.12.2004 (article 102 ORC).

Journal no 275 du 20.01.2005
(02671394 / CH-217.1.000.526-0)